

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

#### Décret du 24 juin 2005 portant nomination du directeur de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

NOR : SANA0521843D

Le Président de la République,  
Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de la santé et des solidarités,  
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 14-10-3 ;  
Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, notamment son article 9 ;  
Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Denis Piveteau, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé en qualité de directeur de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie pour une durée de trois ans.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la santé et des solidarités et le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juin 2005.

JACQUES CHIRAC

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*  
DOMINIQUE DE VILLEPIN

*Le ministre de la santé et des solidarités,*  
XAVIER BERTRAND

*Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale  
et du logement,*  
JEAN-LOUIS BORLOO

*Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,*  
THIERRY BRETON

*Le ministre délégué à la sécurité sociale,  
aux personnes âgées,  
aux personnes handicapées  
et à la famille,*  
PHILIPPE BAS